

## ATTESTATION D'AUTORISATION TACITE

**Le Directeur Général  
de l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire**

atteste que :

Monsieur François VANDANGEON, pharmacien titulaire de l'officine sise 1, Place de l'Eglise à MARTIGNÉ-BRIAND (49540), a déposé auprès de l'Agence régionale de santé Pays de la Loire une demande d'autorisation de de commerce électronique de médicaments et de création d'un site internet de commerce électronique de médicaments rattaché à la licence de son officine, à l'adresse : [www.lapharmacieverte.com](http://www.lapharmacieverte.com) .

Cette demande a été enregistrée le 19 janvier 2016 et a fait l'objet d'un accusé réception en ce sens en date du 3 février 2016.

En l'absence de notification d'une décision du Directeur général de l'Agence régionale de santé Pays de la Loire dans le délai de deux mois à compter de la date de réception de la demande prévu à l'article L. 5125-71 du code de la santé publique, la demande d'autorisation présentée par Monsieur VANDANGEON a été tacitement acceptée le 19 mars 2016.

La présente attestation sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Pays de la Loire et sera notifiée à l'intéressé.

Les conditions d'exploitation du site internet de commerce électronique de médicaments [www.lapharmacieverte.com](http://www.lapharmacieverte.com) doivent rester en conformité avec les exigences du code de la santé publique, notamment ses articles L. 5125-33 et suivants et R. 5125-70 et suivants, ainsi qu'avec les arrêtés du 28 novembre 2016 relatifs aux bonnes pratiques de dispensation des médicaments et aux règles techniques applicables aux sites internet de commerce électronique de médicaments.

Toute modification substantielle des éléments de l'autorisation délivrée doit faire l'objet d'une déclaration à l'Agence Régionale de Santé Pays de la Loire et au Conseil de l'Ordre des Pharmaciens dont le pharmacien relève.

La cessation d'activité de l'officine entraîne la fermeture de son site internet.

Fait à Nantes, le **24 JAN. 2018**

Pour le Directeur Général  
de l'Agence Régionale de Santé  
des Pays de la Loire, et par délégation,  
Le Directeur de l'Accompagnement et des Soins



**Pascal DUPERRAY**